

Attestation de présence

Par la présente, nous certifions que Madame/Monsieur a participé à la journée **« les risques au bloc opératoire : Tous responsables »** organisée par le Département infirmier et paramédical & services associés de la Clinique Saint Luc Bouge.

Date : 21/10/2017.

Durée : 7h30 (de 8h à 16h00)



Isabelle BELLET

Département des Ressources Humaines
Adjointe de direction
Responsable de la formation
permanente

Cette attestation peut servir de faire-valoir et est conforme à l'Arrêté ministériel du 26 mars 2014 fixant les critères d'agrément autorisant les infirmiers à porter le titre professionnel particulier d'infirmier spécialisé en soins péri-opératoires, anesthésie, assistance opératoire et instrumentation.

« Art. 5. Les documents démontrant le suivi de la formation permanente et l'exercice de l'art infirmier en soins péri-opératoires, sont conservés par le porteur du titre professionnel particulier spécialisé en soins péri-opératoires, anesthésie, assistance opératoire et instrumentation, pendant six ans. Ces éléments doivent à tout instant pouvoir être communiqués à la demande de la Commission d'agrément ou de la personne chargée du contrôle du dossier de l'infirmier concerné. »